



POUR ADRESSE:

Monsieur Jacques FOLLY
Case postale 128
1211 Genève 19

AG UCA // 5 mai 2021
Compte-rendu

Genève, mai 2021

Aux membres de l'UCA

Le 5 mai dernier s'est tenue l'assemblée générale de l'Union des cadres de l'administration (UCA). Une AG inédite puisqu'elle couvrait deux années (2019-2020) et se tenait en visioconférence en raison de la pandémie. Une situation sans précédent, mais le message principal a été largement partagé: l'UCA fait face à une multiplication des projets touchant aux questions en lien avec les ressources humaines. Presqu'aucun domaine n'est épargné par cette révision des dossiers les plus sensibles: que ce soit la rémunération, la CPEG, la LPAC, la LTRAIT, les assurances, ou encore le nouveau dispositif d'évaluation et de rémunération G'Evolue, etc. Il nous faudra donc faire preuve de vigilance et de persévérance pour défendre au mieux les intérêts des cadres.

A propos du projet G'Evolue, le comité de l'UCA a présenté aux participants les dix principes-clé retenus par l'UCA, associé au Groupement des cadres de l'administration (GCA), pour entamer la discussion avec le Conseil d'Etat. Ils constituent un pré-requis et servent de base à une négociation que nous voulons transparente, consciencieuse et équitable.

- ✓ Pas de limitation préalable du périmètre budgétaire;
- ✓ Pas de diminution des salaires (droits salariaux acquis sans limite dans le temps);
- ✓ Moratoire pour les collaborateurs de 60 ans et plus, en cas de péjoration salariale, pas de diminution salaire ou LPP;
- ✓ Ajustement immédiat pour tous de la rémunération en cas de hausse;
- ✓ Valorisation des fonctions d'experts sans encadrement hiérarchique mais exigeant un haut niveau de formation, mais aussi valorisation des dimensions transversales des postes, du rôle d'encadrement d'équipe sans lien hiérarchique et de responsabilités stratégiques même hors management;
- ✓ Valorisation du périmètre des responsabilités et des volumes sous gestion particulièrement dans les domaines de support;
- ✓ Ne pas repartir des éléments de SCORE et les collocations établies par le précédent mandataire. Aucune profession sacralisée ou grand groupe privilégié., ni de fonction pivot de référence;
- ✓ Refus d'un système trop réducteur qui ne reconnaît pas les spécificités de métiers "uniques" de certains domaines/départements et abandon de la logique SCORE qui consistait à absolument vouloir faire entrer tous les métiers dans une fonction générique transversale à tout l'Etat;

- ✓ Explication dès le départ, et non dans une logique empirique, du projet et de la vision du Conseil d'Etat sur le statut de cadre et de manager dans l'organisation, ainsi que sur les aspects périphériques: cadre supérieur, intermédiaire, classe de fonction déterminante, heures supplémentaires, 6ème semaine de vacances, etc.;
- ✓ Valorisation équitable de toutes les fonctions de cadres et d'encadrement.

Les premières séances ont permis de révéler la volonté du Conseil d'Etat d'accélérer le calendrier initial. Des 4 années prévues entre le début des négociations et le passage devant le Grand Conseil, ce calendrier pourrait se voir réduire à un peu plus de deux ans. L'UCA souligne qu'elle se retirera des discussions, à l'instar des autres partenaires sociaux, si les magistrats se montraient tentés par un passage en force, sachant, en outre, que les principes-clés du Conseil d'Etat ne nous ont toujours pas été communiqués. Nous suivrons donc avec attention les développements de ce dossier et ne manquerons pas de vous tenir informés.

Autre temps fort de cette assemblée générale, le compte-rendu précis des rencontres avec le département des finances et des ressources humaines (DF) et de sa magistrate, Madame Nathalie Fontanet. L'UCA est un interlocuteur respecté et écouté par la Conseillère d'Etat. Elle est le point d'entrée de la voix des cadres supérieurs de l'Etat auprès du Conseil d'Etat. Les rencontres bilatérales, les groupes de travail, les commissions ad hoc nous permettent de défendre nos intérêts et notre vision, d'assurer même parfois un rôle de lanceur d'alerte, mais ne sont pas suffisantes pour comprendre pleinement la vision du Conseil d'Etat en matière d'organisation de l'administration publique à court et moyen termes. Nous devons donc ne pas baisser la garde face aux tentatives de fragiliser et de diviser les cadres (hauts cadres/ cadres sup jusqu'à la classe 27/cadres intermédiaires), voire face aux velléités de supprimer les fonctions de cadres opérationnels. Cette ambition n'est pas clairement exprimée mais ressort, en creux, des discussions avec ces partenaires.

Une menace à bas bruit que nous devons contrer dans les meilleurs délais avant qu'elle ne se propage et devienne un enjeu ou un élément de négociation entre les mains de nos interlocuteurs.

L'UCA est et doit rester un partenaire privilégié du Conseil d'Etat. Nous devons être impliqués dans les toutes les étapes des projets RH de l'Etat, pour pouvoir assurer notre représentativité et notre crédibilité en tant qu'association de défense des intérêts des cadres. C'est pour cela que nous souhaitons proposer une fusion avec le Groupement des cadres de l'administration (GCA) et la création d'une association des cadres et managers de l'Etat. Avec une assise plus large, nous serons un interlocuteur plus fort, incontournable, et plus à même de réagir aux attaques des syndicats (Cartel et Avenir syndical) qui prônent des réductions drastiques des fonctions d'encadrement, des baisses de rémunération et de soi-disant "avantages" liés à la fonction de cadres.

Pour cela, l'UCA doit évoluer. Cela commence par le renouvellement et un renforcement des membres du comité. Cela s'exprime aussi par la nécessité de battre le rappel pour que de nouveaux cadres s'engagent au sein de l'UCA afin de pérenniser l'existence même de notre association. N'hésitez donc pas à faire connaître la mission de l'UCA et à relayer son message dans vos cercles professionnels respectifs. Les membres du comité sont à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions sur nos actions et leurs implications.

La défense et l'amélioration de nos conditions de travail sont au cœur de l'action de l'UCA.

Aider l'UCA à renforcer ses actions, soyez acteur de la défense de vos conditions de travail, rejoignez le comité !

Les autres décisions:

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2019 a été adopté à la majorité (2 abstentions)

Les comptes et les bilans ont été adoptés à l'unanimité

La décharge aux organes de gestion a été acceptée pour les exercices 2019 à la majorité (2 abstentions) et 2020 à l'unanimité

Les membres du comité et la présidence ont été élus à l'unanimité

La proposition d'exonérer les membres de cotisation pour l'année 2020 a été votée à la majorité (1 opposition)

La proposition de la cotisation 2021 inchangée a été acceptée l'unanimité

Les vérificateurs aux comptes ont été élus à la majorité (1 abstention)

Le nouveau comité élu se compose de:

- ✓ Président: Jacques Folly (DEE)
- ✓ Vice-président-e-s: Véronique Bigio (DIP) et Max Ratzenberger (DF)
- ✓ Comités
 - Guy Chappaz (DI)
 - Piera Dell'Ambrogio (DIP-UNI) jusqu'en septembre 2021
 - Emmanuel Fricker (DI)
 - Michael Larraz (DF)
 - Emmanuelle Lo Verso (DSPS)
- ✓ Vérification des comptes:
 - Coralie Apffel-Mampaey (DF)
 - Kustrim Reka (DEE)
 - Philippe Ferrari (DF)

L'UCA en chiffres

- ❖ L'UCA a accueilli **5** nouveaux membres en 2019, **9** en 2020
- ❖ **18** démissions ont été enregistrées en 2019, aucune en 2020
- ❖ Aucune exclusion n'a été prononcée
- ❖ **1** décès connu en 2019
- ❖ L'UCA est forte de 196 membres; 57 retraités et 139 membres actifs au 31.12.2020
- ❖ Le comité s'est réuni **22** fois depuis la dernière assemblée générale en

Jacques FOLLY
Président UCA